



**Le Préfet du
Doubs**

Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du
Mérite

**Le préfet de
la Haute-Saône**

**Le préfet du
Territoire-de-Belfort**
Chevalier de la légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du
Mérite

DECISION

**Relative à la composition de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma
d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Allan**

SUR PROPOSITION de MM. les secrétaires généraux des préfectures du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort ;

DECIDENT

MODE DE DESIGNATION :

La commission locale de l'eau (CLE) est constituée conformément aux articles R.212-29 et R. 212-30 du code de l'environnement.

Au sein du collège des élus, la représentation des associations des maires tient compte du poids démographique des communes concernées.

COMPOSITION :

La CLE du SAGE Allan est composée de 54 membres répartis dans trois collèges distincts :

Le collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux est constitué de 27 membres répartis comme suit :

- 1 représentant du conseil régional de Franche-Comté
- 1 représentant du conseil général du Doubs
- 1 représentant du conseil général de la Haute-Saône
- 1 représentant du conseil général du Territoire de Belfort
- 5 représentants de l'association des maires de France du Doubs
- 2 représentants de l'association des maires de France de la Haute-Saône
- 7 représentants de l'association des maires de France du Territoire de Belfort
- 1 représentant de l'établissement public de coopération intercommunale Pays de Montbéliard agglomération

- 1 représentant de l'établissement public de coopération intercommunale communauté de communes d'Héricourt
- 1 représentant de l'établissement public de coopération intercommunale communauté d'agglomération Belfortaine
- 1 représentant de l'établissement public de coopération intercommunale communauté de communes du Sud Territoire
- 1 représentant du syndicat des eaux de la Vallée du Rupt
- 1 représentant du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Champagney
- 1 représentant du syndicat des eaux de Giromagny
- 1 représentant de l'établissement public territorial de bassin de la Saône et du Doubs
- 1 représentant du parc naturel régional du Ballon des Vosges.

Le collège des usagers est constitué 14 membres répartis comme suit :

- 1 représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Doubs
- 1 représentant de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Saône
- 1 représentant de la chambre de commerce et d'industrie du Territoire de Belfort
- 1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat du Doubs
- 1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat de la Haute-Saône
- 1 représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat du Territoire de Belfort
- 1 représentant de la chambre d'agriculture du Doubs - Territoire de Belfort
- 1 représentant de la chambre d'agriculture de la Haute-Saône
- 1 représentant de l'union régionale des fédérations de pêche de Bourgogne / Franche-Comté
- 1 représentant de l'association de protection de la nature et de l'environnement : France nature environnement – Franche-Comté
- 1 représentant de l'association de consommateurs : union fédérale des consommateurs « que choisir » - Franche-Comté
- 1 représentant du centre régional de la propriété forestière de Franche-Comté
- 1 représentant du syndicat régional des exploitants d'étangs de Franche-Comté / Bourgogne
- 1 représentant du conseil économique, social et environnemental régional de Franche-Comté.

Le collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics est constitué de 13 membres répartis comme suit :

- le préfet coordonnateur du bassin Rhône – Méditerranée ou son représentant
- le préfet du Doubs ou son représentant
- le préfet de la Haute-Saône ou son représentant
- le préfet du Territoire de Belfort ou son représentant
- le directeur départemental des territoires du Doubs ou son représentant
- le directeur départemental des territoires de la Haute-Saône ou son représentant
- le directeur départemental des territoires du Territoire de Belfort ou son représentant

- le directeur l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse ou son représentant
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Franche Comté ou son représentant
- le directeur de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant
- le directeur de l'agence régionale de santé ou son représentant
- le directeur des voies navigables de France ou son représentant
- le directeur de l'office national des forêts ou son représentant

Il sera proposé aux autorités du gouvernement de la République et Canton du Jura (Suisse) d'être associées aux travaux du SAGE par le biais d'une participation aux groupes de travail et d'une information constante tout au long de la procédure d'élaboration.

Fait à Besançon, le 19/09/2012

Le préfet



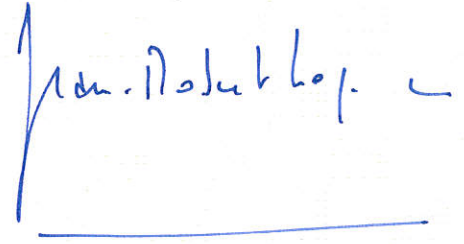
Christian DECHARRIERE

Le préfet



Arnaud COCHET

Le préfet



Jean-Robert LOPEZ